

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2009

Date de convocation : 17 novembre 2009

Affichage : 3 décembre 2009

Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Présents : MM. et Mmes Jacques HOUSSAYE, Maire; Yvon PILLIE, 1er Adjoint, Claude CHERET, 2^{ème} Adjoint; Françoise HAMON, Lydie HAMON, Aymeric de CHASTEIGNER, Richard GUIA, Jean-Claude HAMON, François LUTZ, Philippe VERSAVEL.

Absente excusée : Mme Odile HENRY.

Mme HAMON Lydie a été élue secrétaire.

Le vingt sept novembre deux mil neuf, vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques HOUSSAYE, Maire.

VOIRIE CR VC : Monsieur le Maire, après avoir expliqué aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'ajouter à l'ordre du jour l'étude du réseau de voirie, expose le bilan de l'étude du réseau de voirie en s'appuyant sur les documents graphiques et tableaux produits par le service voirie de la Communauté de Communes du Canton de Beuzeville.

Le tableau ci-dessous et la carte des « CR à vocation de VC » récapitule et figure en orange les segments de chemin rural qui, du fait de leur état et de leur affectation, auraient vocation à être classés en voie communale.

Monsieur le Maire propose de classer en « vois communale » ces segments de chemin rural.

COMMUNE	Matricule	Ancien numéro	Nouveau numéro	Longueur	métré	Décision du Conseil Municipal Maintien en "cr" Transfert en "vc"
SPV	1589	cr28	vc107	312	312	Transfert en "vc"
SPV	1588	cr28	vc107	277	277	Transfert en "vc"
SPV	1627	cr41	vc108	167	167	Transfert en "vc"
SPV	1597	cr9	vc109	356	356	Transfert en "vc"
SPV	1614	cr35	vc109	100	100	Transfert en "vc"
SPV	1613	cr35	vc109	104	104	Transfert en "vc"
SPV	1598	cr9	vc109	403	403	Transfert en "vc"
SPV	1640	cr50	vc130	146	146	Transfert en "vc"
SPV	1643	cr48	vc137	119	119	Transfert en "vc"
SPV	1644	cr48	vc137	374	374	Transfert en "vc"
SPV	1642	cr51	vc138	173	173	Transfert en "vc"
SPV	1632	cr15	vc16	286	286	Transfert en "vc"
SPV	1633	cr15	vc16	286	286	Transfert en "vc"
SPV	1612	cr23	vc161	96	96	Transfert en "vc"
SPV	1609	cr23	vc161	109	109	Transfert en "vc"
SPV	1610	cr23	vc161	84	84	Transfert en "vc"
SPV	1607	cr23	vc162	181	181	Transfert en "vc"
SPV	1616	cr39	vc163	207	207	Transfert en "vc"
SPV	1615	cr39	vc163	171	171	Transfert en "vc"
SPV	1606	cr23	vc163	145	145	Transfert en "vc"
SPV	1631	cr41	vc164	156	156	Transfert en "vc"
SPV	2009	cr54	vc167	140	140	Transfert en "vc"
SPV	1634	cr54	vc167	84	84	Transfert en "vc"
SPV	1587	cr21	vc291	85	85	Transfert en "vc"
SPV	1586	cr21	vc291	191	191	Transfert en "vc"
SPV	1581	cr25	vc291	268	268	Transfert en "vc"

SPV	1020	cr21	vc292	95	95	Transfert en "vc"
SPV	1618	cr34	vc292	338	338	Transfert en "vc"
SPV	1624	cr20	vc293	115	115	Transfert en "vc"
SPV	2042	cr0	vc293	134	134	Transfert en "vc"
SPV	2614	cr1	vc510	0	0	Transfert en "vc"
SPV	1578	cr24	vc75	366	366	Transfert en "vc"
SPV	1577	cr24	vc75	107	107	Transfert en "vc"
SPV	1576	cr24	vc75	66	66	Transfert en "vc"
SPV	1574	cr18	vc75	148	148	Transfert en "vc"
SPV	1580	cr25	vc751	214	214	Transfert en "vc"
MR & SPV	1417	cr4	vc76	560	280	Transfert en "vc"
MR & SPV	1416	cr4	vc76	216	108	Transfert en "vc"
SPV	1622	cr37	vc79	966	966	Transfert en "vc"
SPV	1060	cr1	vc80	206	206	Transfert en "vc"



Après en avoir délibéré et considérant que les segments de chemin rural désignés présentent un intérêt communal pour la circulation des véhicules légers, la desserte d'habitat ou de zones stratégiques,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE

la classification des segments de chemins rural désignés dans le tableau récapitulatif en y affectant la numérotation proposée par le service Voirie de la Communauté de Communes du Canton de Beuzeville.

CONVENTION AVEC LE PARC DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE : La commune de Saint Pierre du Val ne dispose que de plans papier obsolètes de son territoire. L'absence d'un plan récent pose de sérieux problèmes en matière d'accès de certaines parties de la commune pour les services de sécurité et de santé, de la distribution et pour la circulation des touristes.

De son côté, la commune a refait l'intégralité du panneautage de la voirie et une numérotation métrique, et un nouveau plan permettrait de faire un état « 0 » de ce réseau.

La commune de Saint Pierre du Val a sollicité le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande pour réaliser son plan de la commune.

Les cartes du plan seront réalisées à partir des bases de données du Parc.

La prestation du Parc comprend :

- 1) la réalisation de la base de données Voirie selon les préconisations et les informations fournies par la commune (cela inclut l'intégration des noms des voies fournies par la commune).
- 2) La réalisation de la carte des lieux dits
- 3) La réalisation des cartes de localisation et de repérage

Le Parc ne réalise pas la partie infographie ni l'impression du document final.

La prestation du Parc est estimée à 5 jours de chargé d'étude et 1,5 jour de chargé de mission, soit un coût total de 1 456 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

VU

le devis présenté,

ACCEPTE

La proposition de prestation du Parc d'un montant de 1 456 € TTC.



CONTRATS D'ASSURANCE : afin de revoir les contrats d'assurance des bâtiments communaux, le Maire a décidé de mettre en concurrence deux sociétés d'assurance : AXA Assurance et Groupama. La proposition de Groupama n'étant pas suffisamment claire, le Conseil Municipal décide de reporter à une réunion ultérieure la décision de changer ou non d'assureur.

CHAUFFAGE EGLISE : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de Monsieur Jacques BOSQUER concernant des travaux d'électricité afin de pouvoir chauffer l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE

M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention d'une subvention sur la base du devis présenté par M. Jacques BOSQUER d'un montant de 20 841,50 € HT (24 926,43 € TTC).

BULLETIN : la commission « sport, loisirs et communication » fait état de l'avancement de « L'avis de Saint Pierre » N° 4 qui sortira fin décembre ou début janvier.

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES :

1 - Afin de pouvoir couvrir les dernières dépenses de l'année, M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer les transferts de crédits suivants :

2188 (panneaux de rue) : 1 200,00 €

6262 (frais de télécommunication) : 195,00 €

Ces sommes seront prélevées sur le compte 678 (autres charges exceptionnelles)

après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE

les modifications budgétaires proposées.

2 - Lors du versement de la subvention à l'Association Amicale des Maires et des Élus du Canton de Beuzeville, le Conseil Municipal avait décidé de verser la somme de 80,00 € alors que la subvention demandée était de 0,30 € par habitant soit un montant de 155,70 €.

après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE

de verser la différence entre la subvention versée et celle demandée soit 75,70 €.

QUESTIONS DIVERSES :

Des CAT (Centres d'Aide par le Travail) de toute la France sollicitent régulièrement la Mairie pour l'achat de fournitures administratives ou d'entretien, or ces fournitures sont à un prix très élevé. Les membres du Conseil Municipal demandent donc que les fournitures ne soient plus prises auprès de ces CAT ce qui permettra d'augmenter les subventions au CAT de Beuzeville, aux papillons Blancs ou de participer financièrement à la Banque Alimentaire.

M. Maire

M. P. P.

M. P. P.

M. P. P.